

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 39  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 27

Convocation : 06/04/2022  
Affichage : 28/04/2022

Le jeudi 14 avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 06/04/2022.

Présents : M. POIRIER Franck, M. ANQUETIL Dominique, Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, M. GUEUGNON Jean-Edouard, M. GUYOT Philippe, M. LEPRETRE Laurent, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline.

Absents Excusés : M. AGIN Didier, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme CLAVEAU Sandra (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), M. DUGUET Christian, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M. DESMONTS Noël), Mme GOSNET Cindy (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme LAMARRE Nicole (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), M. LARRIVIERE Jean, Mme LESSIRARD Emmanuelle (donne pouvoir à M. GUYOT Philippe), M. MANNOURY César, Mme MASSE Maryse (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), M. MASSON Didier, Mme PARENT Marie (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra, M. SIMONNET Marc, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Madame BEAUDOIRE Céline est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2022

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Vote des taux des taxes directes locales 2022

5° Gîte communal :

- avis de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH
- mise en place d'une administration et surveillance durant l'exploitation du site (nuit et jour)

6° Wifi public : conventionnement avec la CDC des Hauts du Perche pour une délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour l'installation du dispositif aux établissements intercommunaux (Office de Tourisme, Médiathèque, Muséales)

7° Commission des associations : Office municipal des sports et des associations de Tourouvre au Perche

8° a) Demande faite par une conseillère municipale de retrait de délégation aux affaires communales (associations, fêtes et cérémonies sur la commune déléguée de Randonnai),

b) Nouvelle attribution de délégation du Maire à un conseiller municipal pour le développement du numérique et les relations avec les associations communales

c) Modification du tableau des attributions des indemnités des élus

9° Enquête publique : parc éolien sur la commune de Charencey

10° Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour « le prêt de salles aux candidats des prochaines législatives »

A l'unanimité l'ensemble du conseil accepte ce rajout à l'ordre du jour.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame BEAUDOIRE Céline est désignée secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2022**

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2022.

### **Monsieur le Maire présente Elise RICHER, stagiaire du 01/04/2022 au 30/06/2022**

Elise RICHER expose qu'elle est étudiante en licence professionnelle « Tourisme » ; stagiaire au sein de la commune nouvelle de Tourouvre au Perche et de la CDC des Hauts du Perche au pôle Tourisme pendant 3 mois aux côtés de Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie. Dans le cadre du Label Station Verte, Elise sera en charge :

- de la réalisation de la première fête de l'écotourisme sur la commune : organisation d'un après-midi d'ouverture le 30 avril avec des animations (Slackline, initiation pêche, médiation asine, exposition d'artistes locaux, autres) et d'un programme de découverte tout au long de la semaine du 30 avril au 8 mai.
- de la mise en place de la fête du terroir qui se déroulera à l'automne prochain.

### **Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :**

#### **DECISION N°2022-032**

Décide d'accepter l'estimation n°1118954 du 9 mars 2022 du Garage Hautemulle 1 rue Charles de Gaulle Tourouvre 61190 Tourouvre au Perche concernant la **réparation du Citroën Jumper du service technique, d'un montant de 8 955,90 € HT.**

Madame ENGRAND Corinne indique que la dépense est importante. Monsieur le Maire confirme ces propos et expose que le véhicule est très sollicité tout en faisant peu de kilomètres ; l'option de réparation (échange standard du moteur) a été validée plutôt que de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

#### **DECISION N°2022-033**

Décide d'accepter l'établissement de **conventions avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 26 mars 2022, sur la commune déléguée d'Authueil.**

#### **DECISION N°2022-034**

Décide d'accepter l'établissement de **conventions avec des bénévoles présents sur le chantier participatif du 7 mai 2022, sur la commune déléguée de Bresollettes.**

#### **Décision n°2022-035**

Décide d'accepter l'établissement de **conventions avec des bénévoles présents sur les chantiers participatifs du 30 avril 2022 (tribune stade Zunino, médiathèque), sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **Décision n°2022-36**

Décide d'accepter les devis du 14 mars 2022 de Chubb Sicli Caen Services Protection Incendie Rue François Arago BP 46 14123 IFS concernant la **fourniture et la pose du plan d'intervention et du plan d'évacuation au gîte, sur la commune déléguée de Tourouvre :**

- **Devis n° 60000156530/1 du 14 mars 2022 concernant le plan d'intervention d'un montant de 125,90 € HT**
- **Devis n°60000156533/1 du 14 mars 2022 concernant le plan d'évacuation d'un montant de 286,44 € HT**

#### **Décision n°2022-37**

Décide d'accepter les devis du 16 mars 2022 de Chubb Sicli Caen Services Protection Incendie Rue François Arago BP 46 14123 IFS concernant les **contrats de maintenance pour l'alarme et pour l'éclairage de sécurité au gîte, sur la commune déléguée de Tourouvre :**

- **Devis n° 60000156535/3 du 16 mars 2022 concernant le contrat de maintenance de l'alarme d'un montant de 390,00 € HT/an**
- **Devis n°60000157969/1 du 16 mars 2022 concernant le contrat de maintenance de l'éclairage de sécurité d'un montant de 181,91 € HT/an.**

#### **Décision n°2022-038**

Décide d'accepter le devis n°2022-08 du 15 mars 2022 de l'entreprise Yannick LOIGNARD La Pillière Bivilliers 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant la **fourniture et la pose de l'alarme incendie du gîte dans une chambre à l'étage et dans le logement du gardien d'un montant de 2 020 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### Décision n°2022-039

Décide d'accepter le devis n° 60000156539/2 du 16 mars 2022 de Chubb Sicli Caen Services Protection Incendie Rue François Arago BP 46 14123 IFS concernant le **remplacement des batteries de l'alarme incendie au gîte d'un montant de 130,46 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### Décision n°2022-040

Décide d'accepter le devis n° dev000000466 du 10 mars 2022 de Franck TROUVET-Les Petits Clos 61270 LA CHAPELLE VIEL concernant la **réfection du mur mitoyen entre la Mairie et un administré pour un montant de 3 174.00 € HT, sur la commune déléguée de Randonnai.**

#### Décision n°2022-041

Décide d'accepter le devis n°6031 du 17 mars 2022 de Conty 61 42 Rue Lazare Carnot 61000 Alençon concernant **l'acquisition d'un téléphone pour l'agent d'astreinte au gîte communal d'un montant de 186 € HT.**

#### Décision n°2022-042

Décide d'accepter le devis n° D22-00034 du 17 mars 2022 de M. MOLVEAUX Kilian Electricité Générale Lieu-dit Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant **l'installation des BAES (Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité) au local situé rue du 13 août 1944 (Bazire) d'un montant de 1080,65 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### Décision n°2022-043

Décide d'accepter le devis n° DE00004824 du 11 mars 2022 de Perche Info 7 place de la république 61400 MORTAGNE AU PERCHE concernant le **remplacement du système Nas actuel (serveur de fichiers) par un serveur Synology DS220+ d'un montant de 1 273,33 € HT, pour les services administratif et technique.**

#### Décision n°2022-044

Vu la délibération du n°2022-01-05 du 26 janvier 2022 portant consultation publique pour l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de AUTHEUIL-BIVILLIERS-BUBERTRE-BRESOLETTES-CHAMPS-LIGNEROLLES-LA POTERIE AU PERCHE-PREPOTIN ; et donnant délégation à Monsieur le Maire, pour finaliser les actes d'engagements et autres pièces avec les prestataires,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu l'analyse des offres qui concerne la consultation pour l'entretien des espaces verts des communes indiquées ci-dessus,

Vu les offres de la société LEGAY PAYSAGES Domiciliée Sainte Anne – Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant l'entretien des espaces verts pour les communes d'Autheuil, Bivilliers, Bubertré, Champs, Lignerolles, La Poterie au Perche et Prépotin,

Considérant qu'il est opportun d'accepter ces offres,

**Décide d'accepter les offres de prix suivantes :**

PRESTATAIRE	LOTS	Montant € HT	Montant € TTC
LEGAY	1 -Autheuil	5 300 €	6 360 €
LEGAY	2-Bivilliers	4 300 €	5 160 €
LEGAY	3-Bubertré	6 100 €	7 320 €
LEGAY	5-Champs	4 800 €	5 760 €
LEGAY	6-Lignerolles	9 000 €	10 800 €
LEGAY	7-La Poterie au Perche	5 700 €	6 840 €

LEGAY	8-Prépotin	3 800 €	4 560 €
-------	------------	---------	---------

#### Décision n°2022-045

Vu la délibération du n°2022-01-05 du 26 janvier 2022 portant consultation publique pour l'entretien des espaces verts sur les communes déléguées de AUTHEUIL-BIVILLIERS-BUBERTRE-BRESOLETTES-CHAMPS-LIGNEROLLES-LA POTERIE AU PERCHE-PREPOTIN ; et donnant délégation à Monsieur le Maire, pour finaliser les actes d'engagements et autres pièces avec les prestataires,

Vu les crédits inscrits au budget 2022,

Vu l'analyse des offres qui concerne la consultation pour l'entretien des espaces verts des communes indiquées ci-dessus,

Vu l'offre de la société ESPACES VERTS ET PARCS Domiciliée Le Bourg – La Poterie au Perche 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant l'entretien des espaces verts pour la commune déléguée de Bresollettes,

Considérant qu'il est opportun d'accepter cette offre,

#### Décide d'accepter l'offre de prix suivante :

PRESTATAIRE	LOTS	Montant € HT	Montant € TTC
SARL ESPACES VERTS ET PARCS	4 -Bresollettes	1 255 €	1 506 €

#### Décision n°2022-046

Décide d'accepter le devis n°155 du 4/02/2022 de M. Mathieu DUVALLET La Babonnière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE concernant les **travaux d'agrandissement de l'entrée du cimetière : réalisation de joints de pierre, de deux piliers en briques et d'une fondation en béton armé pour un montant de 3 900 € HT, sur la commune déléguée de Champs**. Ce devis annule et remplace les devis DE00000122 et DE00000123 du 21/02/2021 d'un montant total de 1990 € HT.

#### Décision n°2022-047 Décision reportée (tarif révisé)

~~Décide d'accepter le devis n° ALC/953986 DU 13/01/2022 de SAS YESSS ALENCON 71 rue Lazare Carnot Zone Industrielle Nord 61250 DAMIGNY concernant l'acquisition d'un compteur ambulant pour les animations communales pour un montant de 440,74 € HT sur la commune déléguée de Lignerolles.~~

#### Décision n°2022-048

Décide d'accepter le devis n° D012100240 du 3/12/2021 de Intersport Argentan/L'Aigle 21 rue Pierre Bérégovoy 61200 ARGENTAN concernant **l'acquisition d'une paire de buts, filets et système de relevage de filet au stade de foot pour un montant de 1789,99 € HT, sur la commune déléguée de Randonnai**.

Madame FONTAINE Estelle demande pourquoi cette dépense n'est pas à la charge du club de football ?

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'un équipement sportif, il convient de s'assurer de la conformité et de la surveillance de cet équipement par la commune.

#### Décision n°2022-049

Vu la proposition de contrat de maintenance du 31 mars 2022 de BUROTIKHOME 92, rue La Haie Coq 93300 AUBERVILLIERS concernant le photocopieur de la Commune déléguée de Randonnai, notamment

- a) Coût copie couleur, 0,048 € HT la page A4 couleur,
- b) Coût copie noir et blanc, 0,0048 € HT la page A4 monochrome,

Décide d'accepter le contrat de maintenance du 31 mars 2022 de BUROTIKHOME concernant le **contrat de maintenance du photocopieur, sur la Commune déléguée de Randonnai (la commune est propriétaire du matériel)**.

#### Délibération 2022-04-01

#### Vote des taux des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,

ET rappelle que de par la loi de finances 2020, les parts communales et départementales de taxes foncières sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu les délibérations consécutives des exercices de 2017 à 2021 portant sur un lissage des taux d'imposition des taxes directes locales (lissage se terminant en 2029) et portant sur le principe de taux cible pour chacune des taxes,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de poursuivre la politique de maîtrise de la fiscalité locale de la commune et de ne pas augmenter les taux d'imposition.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VOTE les taux cible qui concernent les taxes directes locales de l'année 2022 comme suit :**

- Taxe foncière - bâti : 36.60%
- Taxe foncière – non bâti : 12.00 %

#### **DELIBERATION 2022-04-02**

##### **Gîte communal :**

**- avis de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH**

**- mise en place d'une administration et surveillance durant l'exploitation du site (nuit et jour)**

Vu le procès-verbal du 31 mars 2022 de la Sous-Commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

Ladite sous-commission émet, in fine, un avis favorable à la poursuite de l'ouverture au public du gîte communal sur la commune déléguée de Tourouvre, compte tenu de la réalisation des prescriptions émises lors de la visite périodique du 25 février 2022.

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie expose la réalisation des travaux comme suit :

<b>TRAVAUX</b>	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>€ TTC</b>
CONTRAT ENTRETIEN ANNUEL	SICLI	468,00
VERIFICATION BAEH	SICLI	218,29
CONTRÔLE TRIENNAL SSI	SOCOTECH	400,00
SIGNALISATION SSI	COMMUNE	0,00
FORMATION UTILISATION SSI	ALERT'INCENDIE	1 000,00
MAIN COURANTE QUOTIDIENNE	COMMUNE	0
BATTERIES SSI	SICLI	156,55
DEPORTS DEUX ALARMES	LOIGNARD	2424,00
DEPORTS EXT RESEAU TRANSMISSION	ZUNINO	1 308,00
PLAN INTERVENTION	SICLI	494,81
ALARME FLASH CH 7	LOIGNARD	0,00
DOSSIER D'IDENTITE SSI	LOIGNARD	0,00
DEMEMAGEMENT COMITE DES FETES	AAES	150,00
TX SALLE D'EAU, SANITAIRES, LOGE	ESTIMATION (PLESSIS/MOLVEAU/DOM INSTALL)	3 000,00
MISE AUX NORMES SYSTÈME DE DESENFUMAGE	BEQUET	3 894,62
	TOTAL	13 514,27

Monsieur le Maire expose que dans ce contexte il convient de mettre en place une administration et une surveillance durant l'exploitation du site (nuit et jour),

Monsieur le Maire propose la création d'un poste dédié à ces tâches (20h00 / semaine) et d'établir le principe de remplacements temporaires pour assurer la continuité de la surveillance de l'établissement durant les périodes d'ouverture au public lors des congés annuels et autres absences de l'agent référent sur le site.

La modification du tableau des emplois prendra en compte ces dispositions.

Un recrutement est en cours, sur la base du cadre d'emploi d'adjoint technique pour un contrat à durée déterminée, dans un premier temps, pour une durée de 6 mois, commençant en mai prochain.

Aussi, l'agent pourra cumuler ses fonctions avec un poste d'agent administratif à l'Agence postale de Randonnai (vacance du poste prévue pour le mois de mai 2022 – 11H30 / semaine) .

	AGENCE POSTALE	TOTAL HEURES	GITE COMMUNAL	TOTAL HEURES	TOTAL
<b>LUNDI</b>	REPOS HEBDOMADAIRE				
<b>MARDI</b>					
<b>MERCREDI</b>	13H45-16H30	2H45	17H00-7H	4H00	6H45
<b>JEUDI</b>	13H45-16H45	3H00	17H00-7H	4H00	7H00
<b>VENDREDI</b>	13H45-16H45	3H00	17H00-7H	4H00	7H00
<b>SAMEDI</b>	9H30-12H15	2H45	17H00-7H	4H00	6H45
<b>DIMANCHE</b>			17H00-7H	4H00	4H00
<b>TOTAL</b>		<b>11H30</b>		<b>20H00</b>	<b>31H30</b>

**Monsieur le Maire propose la délibération suivante**

**Ressources humaines : modification du tableau des effectifs**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 article 34 et suivants du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 (Charge de personnel et frais assimilés) du budget primitif 2022,

Vu le décret n°2002-813 du 3 mai 2002 fixant les règles d'équivalence,

Vu le procès-verbal du 31 mars 2022 de la Sous-Commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public ;

Ladite sous-commission émet, in fine, un avis favorable à la poursuite de l'ouverture au public du gîte communal sur la commune déléguée de Tourouvre, compte tenu de la réalisation des prescriptions émises lors de la visite périodique du 25 février 2022.

Considérant l'obligation dans ce contexte de mettre en place une administration et une surveillance durant l'exploitation du site (nuit et jour),

Monsieur le Maire propose la création et le recrutement d'un poste dédié à ces tâches et d'établir le principe de remplacements temporaires pour assurer la continuité de la surveillance de l'établissement durant les périodes d'ouverture au public lors des congés annuels et autres absences de l'agent référent sur le site.

La modification du tableau des effectifs prendra en compte ces dispositions.

Considérant le tableau des effectifs au 24 février 2022,

Considérant qu'il convient d'apporter une modification au tableau des effectifs comme suit :

**Monsieur Le Maire propose :**

- **La création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet pour le gîte ; il s'agira d'accueillir le public, de procéder à l'enregistrement des réservations et de garantir la sécurité des usagers.**
- **La modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet**

**Filière Technique :**

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Adjoint Technique	C	15h00	0,43

0	0	Adjoint Technique	C	4h00	0,11	
0	0	Adjoint Technique	C	2h00/mois	0,01	
0	0	Adjoint Technique	C	15h00/mois	0,10	
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique	C	35h00	0,99	
1	0	Adjoint Technique	C	20H00	0,57	
Contrat aidé	Contrat aidé	Adjoint Technique	C	25h00	0,71	
		Adjoint Technique	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h00	0,20	
0	0	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	7h30	0,21	
0	0	Agent de maîtrise	C	35h00	1,00	
					<b>E.T.P.=</b>	12,34

### Filière administrative :

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps travail de	Equivalent Temps Plein	
0	0	Adjoint Administratif	C	17h15	0,49	
0	0	Adjoint Administratif	C	17h30	0,50	
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Rédacteur	B	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	35h00	1,00	
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	10h00	0,29	
0	0	Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	15h00	0,43	
0	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	20h30	0,59	
0	0	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	26h00	0,74	
0	0	Rédacteur Principal 2ème classe	B	14h00	0,40	
0	0	Rédacteur Principal 1ère classe	B	35h00	1,00	
					<b>E.T.P.=</b>	7,44

### Filière Animation :

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps travail de	Equivalent Temps Plein
----------	-------------	-------	-----------	------------------	------------------------

0	0	Adjoint d'Animation	C	35h00	1,00
0	0	Opérateur Activités Physiques et Sportives	C	8h17	0,24
				<b>E.T.P.=</b>	1,24

### **Filière Police :**

Création	Suppression	Grade	Catégorie	Temps de travail	Equivalent Temps Plein
0	0	Brigadier-Chef Principal	C	35h	1
				<b>E.T.P.=</b>	1

<b>Total Global E.T.P.=</b>	22,02
-----------------------------	-------

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE : d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé ci-dessus qui prendra effet à compter du 01/05/2022.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

### **DELIBERATION 2022-04-03**

#### **Wifi public : conventionnement avec la CDC des Hauts du Perche pour une délégation de co-maîtrise d'ouvrage pour l'installation du dispositif aux établissements intercommunaux (Office de Tourisme, Médiathèque, Muséales)**

Monsieur le Maire rappelle l'opération d'installation d'un wifi public sur l'ensemble des 10 communes déléguées.

Les établissements concernés étant aussi bien communaux qu'intercommunaux, il convient d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes des Hauts du Perche.

Monsieur Gérard DEVISE expose le projet et le prévisionnel de dépense au conseil municipal.

Sur la commune, bon nombre de zones blanches demeurent sur des zones habitées. Aussi, un état des lieux des attentes en matière de connectivité et d'usages a démontré un réel besoin des concitoyens. La population est en attente de solutions alternatives ; le Wifi territorial permet d'améliorer la connectivité du territoire. Une forte demande des usagers est constatée au niveau de lieux très fréquentés : 1 gîte communal (47 couchages), 1 aire de camping-cars (9 emplacements), 2 stades multisports, 1 base VTT, 10 aires de repos au départ des chemins de randonnée en centres-bourgs, 1 Réserve Naturelle Régionale Forestière (Bresolettes), 10 salles des fêtes, 1 Office de Tourisme, 1 Médiathèque, 1 Musée.

Afin d'assurer la mise en place du Wifi territorial sur tout le territoire, un partenariat avec la Communauté de communes des Hauts du Perche est en cours pour ce qui concerne les bâtiments publics intercommunaux, à savoir : l'Office de tourisme, la Médiathèque et Les Muséales situés sur la commune centre de Tourouvre. Le Wifi public proposé est un dispositif gratuit. L'estimatif des travaux est estimé à 36 671,26€ HT (investissement et abonnements).

L'accès répondra aux normes réglementaires : sécurisation de la collectivité en matière de responsabilités légales. (Loi Hadopi, disposition de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, lois Vigipirate, des seuils en matière d'émissions d'ondes électromagnétiques, du Règlement général sur la protection des données, de la certification des matériels et du cadre législatif concernant les risques d'interférences sur le spectre électromagnétique). Les contraintes légales et réglementaires devront être respectées sur les sites et les professionnels (installation, maintenance) devront s'engager dans une démarche de qualité des prestations.

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE que soit établi une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de communes des Hauts du Perche dans le cadre de l'opération exposée supra,**



- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

### **7° Commission des associations : Office municipal des sports et des associations de Tourouvre au Perche**

Monsieur le Maire expose que la dynamique du territoire s'appuie, entre autres, sur un maillage d'associations important sur la commune, il est dénombré 44 associations sur Tourouvre au Perche. Il convient de poursuivre l'accompagnement et le soutien aux différentes structures (44 associations sur la commune - sport/animations/culture/patrimoine/divers).

Un groupe de travail s'est constitué dans le cadre d'un projet de création d'un Office municipal des sports et des associations sous forme juridique d'une association (Loi 1901).

Monsieur DEVISE Gérard expose que les axes principaux sont les suivants :

- Créer un lien de réflexion entre les élus, les associations et clubs sportifs
- Créer une régie de matériel à disposition des associations adhérentes
- Créer une dynamique pour l'organisation de manifestations communes
- Se regrouper pour la création d'une communication collective

Deux réunions exposant le projet auprès des associations du territoire ont eu lieu au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre. Les statuts de l'Office sont à l'étude (association Loi 1901).

### **DELIBERATION 2022-04-04**

#### **8° a) Demande faite par une conseillère municipale de retrait de délégation aux affaires communales (associations, fêtes et cérémonies sur la commune déléguée de Randonnai),**

#### **b) Nouvelle attribution de délégation du Maire à un conseiller municipal pour le développement du numérique et les relations avec les associations communales**

#### **c) Modification du tableau des attributions des indemnités des élus**

Vu la délibération n°2020-06-010 du 11 juin 2020 portant « indemnités de fonctions des conseillers titulaires d'une délégation,

Monsieur le Maire expose d'une part, la demande de Madame GOSNET Cindy, conseillère municipale, pour le retrait de délégation aux affaires communales (associations, fêtes et cérémonies sur la commune déléguée de Randonnai),

et d'autre part, la nouvelle attribution de délégation du Maire à Monsieur DEVISE Gérard, conseiller municipal, pour le développement du numérique et les relations avec les associations communales.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le tableau des indemnités des élus pour les conseillers municipaux (article L2123-24-1 du CGCT), comme suit, sans pour autant impacter l'enveloppe globale affectée au budget :

#### **RECAPITULATIF DES INDEMNITES POUR LES CONSEILLER MUNICIPAUX**

<b>NOM DU BENEFICIAIRE</b>	<b>Indemnité (alloué en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Total brut mensuel</b>
<b>FEUGUEUR Stéphanie</b>	6%	233,36 €
<b>GOSNET Cindy</b>	6%	233,36 €
<b>DEVISE Gérard</b>	6%	233,36 €
<b>MANNOURY Christophe</b>	6%	233,36 €
<b>RADIGUET Angéline</b>	6%	233,36 €

Madame FONTAINE Estelle demande que soit communiqué les délégations des élus exposés ci-dessus,

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'allouer, avec un effet au 14 avril 2022, ce jour, une indemnité mensuelle de fonction au conseiller :**  
**Gérard DEVISE, au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique**

### **9° Enquête publique : parc éolien sur la commune de Charencey**

Monsieur le Maire fait part de l'avis d'enquête publique du 11 avril 2022 à 14h00 au 28 avril 2022 à 12h00, portant sur l'actualisation de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien situé à MOUSSONVILLIERS, commune déléguée de CHARENCEY.

Par courrier de la Préfecture de l'Orne le 8 mars dernier, l'avis du conseil municipal sur cette demande est sollicité.

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont reçu par courriel la notification de la Préfecture sur le sujet, en date du 6 avril (mail 16 :41) par le secrétariat de mairie. Monsieur le Maire expose que la commune devra donner un avis au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête publique (enquête publique du 11 au 28 avril 2022).

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**relatif à un parc éolien situé sur le territoire de la commune de CHARENCEY concernant la SAS**  
**FUTURES ENERGIES PARC DU HAUT PERCHE**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est prescrite **du lundi 11 avril 2022 à 14h00 au jeudi 28 avril 2022 à 12h00**, suite à l'arrêt n° 19NT01040 en date du 11 juin 2021 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes demandant l'actualisation de la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent située sur la commune de CHARENCEY par la SAS FUTURES ENERGIES PARC DU HAUT PERCHE.

Le commissaire enquêteur est Mme Claudine OOSTERLINCK. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies Charencey, Longny les Villages, L'Hôme-Chamondot, Tourouvre au Perche, Irai, Beaulieu, la Ventrouze dans le département de l'Orne, Armentières sur Avre, Chennebrun, Goumay le Guérin, Saint Christophe sur Avre dans le département de l'Eure, Saint Victor sur Avre, Boissy les Perche, Rohaire, La Chapelle-Fortin et La Ferté-Vidame dans le département de l'Eure et Loir, à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement) et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité, et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2978>.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la SAS FUTURES ENERGIES PARC DU HAUT PERCHE et de l'Unité bi-départementale de l'Orne et de L'Eure de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie. .

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de l'enquête, un avis au public sera affiché sur le site de l'exploitation et dans les communes sus-mentionnées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne - service de la coordination interministérielle – section environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire d'enquêteur à la mairie de CHARENCEY, lieu de permanence, selon le calendrier suivant :

JOURS	HORAIRES
Lundi 11 avril 2022	de 14h00 à 17H00
Vendredi 15 avril 2022	de 14H00 à 17H00
Mercredi 20 avril 2022	de 9H00 à 12H00
Jeudi 28 avril 2022	de 9H00 à 12H00

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie de CHARENCEY, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante ;
- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête déposé en mairie de CHARENCEY et mis à la disposition du public ;
- soit sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2978>

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie de CHARENCEY, siège de l'enquête.

Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr), sur support papier à la mairie de CHARENCEY, et sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2978>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CHARENCEY siège de l'enquête, et sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante [www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr) pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, Le Préfet de l'Orne rendra sa décision d'autorisation environnementale modificative

## **DELIBERATION 2022-04-05**

### **Utilisation des salles communales dans le cadre des réunion électorales pour les législatives de 2022**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la campagne électorale des prochaines législatives du mois de juin prochain, il convient de convenir des dispositions communales dans le cadre de l'utilisation de salles.

La commune n'est pas obligée de mettre des salles à la disposition des candidats pour tenir des réunions électorales. Toutefois, si elle décide de le faire, elle doit respecter une stricte égalité de traitement des différents candidats dans l'attribution des salles et dans les conditions financières et pratiques d'utilisation (CE, 18 décembre 1992, *Sulzer*, n° 135650, 139894 ; CE, 20 mai 2005, *élections cantonales de Dijon V*, n° 274400).

Les salles peuvent être soit louées, soit mises à disposition gratuitement, sans que cela soit considéré comme un avantage en nature procuré par une collectivité publique en violation de l'article L 52-8 du code électoral (Cons. const., 13 février 1998, AN, Val-d'Oise 5e circ., n° 97-2201/2220).

Le prêt peut être réalisé jusqu'à la veille du scrutin.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE de mettre à disposition gracieusement les salles communales à tout candidat dans le cadre de la campagne des législatives de l'année 2022,**

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part des attributions de subventions du Conseil départemental de l'Orne :

- Appel à projet pour la revitalisation des centres bourgs : 160 000€ - réhabilitation d'un immeuble en 4 studios + VRD de 10 logements sociaux à Tourouvre (dépense de 458 403,58 € HT+ 332 535,00€ HT)
- Rescindement d'un immeuble au n°2 Rue de Sainte Anne à Randonnai : 23 580€ (dépense globale de 78 599€ HT / Travaux + Acquisition)
- Rescindement d'un immeuble au n°4 Route de Sainte Anne à Randonnai : 27 630 € (dépense globale de 92 100€ HT / Travaux + Acquisition)
- Acquisition d'un minibus par l'association du club de football de Tourouvre au Perche : 5 862 € (dépense de 33 277,38€ TTC), Monsieur le Maire précise que la Région, la Fédération de football, la commune sont également partenaires au projet,

Monsieur le Maire informe qu'un concours régional a lieu dans le cadre des Trophées de l'économie Normande 2022. L'entreprise RIFFAUD située sur la commune déléguée de Tourouvre est nommée dans la catégorie Développement/Export. Un vote public en ligne est mis à disposition.

Monsieur le Maire rappelle qu'un recensement des friches industrielles est effectué sur la CDC des Hauts du Perche ; il convient aux Maires délégués de procéder au recensement et faire remonter l'information à Benoit POHU (pôle développement économique- Attraction du territoire),

Monsieur le Maire fait part d'une suggestion de Madame PARENT Marie pour qu'un temps de rencontre et de travail des élus soit organisé : « que s'est-il passé en deux ans ? Comment vivons-nous notre rôle d'élus ? Que souhaitons-nous faire ? ». Monsieur le Maire propose que soit fixé une date en juillet ou septembre.

La séance est levée à 20h45